



## SILVESTRI AG

Partenaire de systèmes pour animaux de rente  
9450 Lüchingen, tél. 071 757 11 00  
info@silvestri.swiss

### Exigences de base relatives à l'exploitation d'engraissement et à la qualité des animaux

- IP-Suisse, directives de production pour le programme Bœuf de pâturage Silvestri
- Uniquement des génisses et des bœufs (pas de taureaux)
- Croisements industriels : 50 % de sang de race à viande : Limousine, Blonde d'Aquitaine, Aubrac, Charolaise, pure Simmental, Brune originale
- Élevage allaitant : 50 % de sang de race à viande (pas de reconnaissance du HBBV nécessaire)
- Les directives d'IP-SUISSE en matière de biodiversité et de protection des ressources sont respectées

### Exigences spéciales relatives au mode de garde sur l'exploitation d'engraissement

- Durant les 5 mois précédant l'abattage, présence permanente dans l'exploitation principale ou une exploitation d'alpage conforme à l'ordonnance sur les contributions d'estivage. Durant la période de végétation, 8 heures de pacage quotidien avec exceptions dues aux intempéries.
- Parcours permanent en hiver, SRPA et SST remplis pour les catégories A3, A4, A6, A7, A8.
- À noter lors de l'achat de remontes : remontes à partir du 161<sup>e</sup> jour de vie, SRPA, plus sortie quotidienne au pâturage durant la période de végétation. Achat de remontes uniquement à un producteur sous contrat Bœuf de pâturage Silvestri.
- Durant la phase d'engraissement, pas de production parallèle sans SST ni SRPA pâturage.

### Exigences spéciales relatives à l'alimentation dans l'exploitation d'engraissement

- Prioritairement fourrage de base
- Aliment complémentaire, si nécessaire de qualité label ; distribution de soja interdite
- PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages) remplie dans le secteur Bœuf de pâturage.

### Commercialisation / chances sur le marché du Bœuf de pâturage Silvestri

- Production sous contrat, volume minimum de livraison à partir de 10 animaux par an
- Commercialisation via SILVESTRI AG, Lüchingen
- Placement de remontes Bœuf de pâturage et de veaux maigres par Silvestri AG
- Âge maximal des animaux Bœuf de pâturage : 840 jours
- Qualité minimale T3, supplément de qualité de 40 cts pour les sujets H et de 60 cts pour les sujets C
- Poids mort de 220 kg min. à 320 kg max. Déduction pour poids excédentaire à partir de 300 kg



- Prix : prix des bœufs Proviande plus CHF 1,60 de supplément Bœuf de pâturage Silvestri
- Publication hebdomadaire des prix dans la presse agricole

## **Contrôles pour le Bœuf de pâturage Silvestri dans l'exploitation d'engraissement**

- Lors des contrôles réguliers d'IP-SUISSE et de contrôles aléatoires sans préavis



## Programme Bœuf de pâturage Silvestri IP-Suisse / convient à chaque exploitation

### 1. Exploitation d'élevage

#### 1.1.1. Éleveurs laitiers

Les vaches laitières qui ne sont plus utilisées pour la remonte sont inséminées de préférence avec des taureaux des races à viande suivantes : Limousine, Aubrac, Charolaise. Avec ces croisements industriels (vache laitière x taureau de race à viande) : produire des remontes d'engraissement de 180 kg à 300 kg PV ou engraisser jusqu'à 530 kg PV. Voir point 2.2. Castrer les veaux mâles de races à viande sous anesthésie.

Les bovins issus de l'élevage laitier doivent atteindre au minimum la classe T3 à l'abattoir et ne pas être âgés de plus de 840 jours.

#### 1.1.2. Éleveurs allaitants

Production de remontes d'engraissement pour le programme Bœuf de pâturage.

Avantage : les remontes n'ont pas besoin de degré de finition. Convient aussi aux exploitations en reconversion. Demandez notre règlement de commercialisation des remontes Bœuf de pâturage.

### 2. Exploitation d'engraissement (production de Bœuf de pâturage Silvestri sous contrat)

#### 2.1.1. Bœuf de pâturage Silvestri classique

L'engraisseur achète des veaux maigres de races à viande et les sèvre ou achète des remontes conformes aux directives à Silvestri AG et produit des animaux Bœuf de pâturage prêts pour la boucherie.

À noter lors de l'achat de remontes : élevage avec SRPA plus sortie quotidienne au pâturage durant la période de végétation à partir du 161<sup>e</sup> jour de vie.

#### 2.1.2. Bœuf de pâturage Silvestri issu de l'élevage allaitant ou de l'élevage laitier

Éleveur allaitant ou laitier, l'engraisseur pour Bœuf de pâturage engraisse ses broutards (vache mère ou croisement industriel) jusqu'à l'obtention de sujets Bœuf de pâturage prêts pour la boucherie. Exploitation en circuit fermé !



### **2.1.3. Bœuf de pâturage Silvestri issu de la détention de vaches nourrices**

Les engraisseurs d'animaux Bœuf de pâturage avec vaches nourrices produisent eux-mêmes leurs remontes et des sujets Bœuf de pâturage prêts pour la boucherie. Les veaux maigres sont nourris par la vache laitière ou à la tétine. Achat des veaux maigres auprès de Silvestri AG.